HPCi | hygiène, prévention et contrôle de l'infection

Hépatite B





Mise à jour
12/11/2024

Informations relatives à
CHUV / Bloc opératoire

Epidémiologie

Agent infectieux

- Virus de l'Hépatite B (virus ADN)

Réservoir

- Homme

Mode de transmission

- Dans la communauté: par exposition percutanée (IV, IM, SC, intradermique) et muqueuse à des liquides biologiques (sang, salive, sécrétions vaginales et urétrales, lors de relations sexuelles, contact étroits familiaux (enfants), transmission verticale de la mère à l'enfant

- A l'hôpital: lors d'accident avec exposition au sang ou liquides biologiques

Période d'incubation

- 45 à 180 jours, en moyenne 60 à 90 jours

Durée d'infectiosité

- Pendant toute la période de l'infection avec présence d'antigènes HBsAg et/ou HBeAg (peuvent persister toute la vie chez les patients avec hépatite chronique). L'apparition des **anticorps anti-HBs** signe la fin de la contagiosité

Prise en charge du cas positif/suspect

Précautions Standard + Mesures Additionnelles

- Aucune, l'application des Précautions Standard est suffisante
- En présence d'HBsAg, instaurer des Mesures Additionnelles CONTACT, si risque hémorragique important et lors de séance d'hémodialyse

Placement

Si Mesures Additionnelles Contact :

- Chambre individuelle

- Cohortage possible (regroupement de plusieurs patients avec le même germe)

Durée des mesures

- Jusqu'à l'apparition d'anticorps anti-HBs

Signalétique

Si Mesures Additionnelles Contact :

- Affiche A3 pour les visiteurs et affiche "entrée Mesures Additionnelles" sur la porte à l'extérieur de la chambre
- Chariot d'isolement avec surblouses devant la chambre
- Affiche "sortie Mesures Additionnelles" sur la porte à l'intérieur de la chambre
- Plaquette sur la potence du lit, à transférer sur la chaise lors de transport
- Aux soins intensifs/continus, si pas de box disponible, délimiter avec du ruban adhésif rouge le périmètre d'isolement
- Avant intervention chirurgicale, indiquer les Mesures Additionnelles dans Digistat

Soins de base

- Rappeler au patient de bien se laver les mains après avoir été à selles et avant de manger
- En cas de douche commune, le patient en Mesures Additionnelles passe en dernier

Matériel de soins

- Le matériel de soins est réservé au patient pendant la durée des Mesures Additionnelles
- Privilégier le matériel à usage unique

Transport

Si Mesures Additionnelles Contact :

- Toilette corporelle du jour réalisée, chemise d'hôpital propre, protections changées si incontinence, pansements hermétiques et non souillés, désinfection des mains
- Surblouse et gants pas nécessaires pour le patient et le transporteur
- Si transfert en chaise, y suspendre la plaquette de la potence du lit
- Désinfection du pourtour du lit et des accessoires (pompes à perfusion, chaise roulante) avant de sortir de la chambre
- Limiter les déplacements aux besoins essentiels

Circulation

Si Mesures Additionnelles Contact :

- Sorties limitées à la physiothérapie de mobilisation et aux besoins essentiels. Lors d'hospitalisation prolongée et si patient compliant, possibilité de sorties au BH 08 ou à l'extérieur
- Toilette corporelle du jour réalisée, chemise d'hôpital propre, protections changées si incontinence, pansements hermétiques et non souillés si plaies, désinfection des mains
- Le fauteuil du patient ou tout autre dispositif est désinfecté au moyen d'une lingette imprégnée d'alcool ou de détergent/désinfectant avant la sortie de la chambre
- Surblouse et gants pas nécessaires pour le patient
- Surblouse indiquée pour le soignant seulement si contact direct avec le patient

---

Visiteur

Si Mesures Additionnelles Contact :

- Ne pas s'asseoir sur le lit
- Désinfection des mains en sortant de la chambre
- Surblouse seulement si participation aux soins

Transfert/Sortie

Si Mesures Additionnelles Contact :

- Avertir le service/établissement de soins de destination

Mesures en cas d'épidémie

- Cohortage possible lors d'épidémie
- Se réréfer aux recommandations de l'unité HPCi-CHUV

Mesures de protection/prévention pour le personnel

Hygiène des mains

- Hygiène des mains selon les 5 moments de l'OMS avec la solution hydro-alcoolique

---

Gants

- Non indiqués en systématique
- A porter selon les indications des Précautions Standard (si risque de contact avec des liquides biologiques, muqueuses, peau lésée)

Blouse de protection

- Si risque de projections de liquides biologiques
- Ou si Mesures Additionnelles Contact (sauf si simple passage dans la chambre)

Masque de soins

- Non en systématique
- A porter selon les indications des Précautions Standard (risque de projections de liquides biologiques ou lors de symptômes respiratoires)

Lunettes de protection

- Non en systématique
- A porter selon les indications des Précautions Standard (risque de projections de liquides biologiques)

Mesures complémentaires

- Vaccination du personnel
- Toute exposition accidentelle à du sang ou des liquides biologiques doit être déclarée à la médecine du personnel
- Le personnel non vacciné et ayant eu un contact accidentel avec du sang ou des liquides biologiques présente une indication à l'administration précoce d'immunoglobulines en combinaison avec la vaccination

Nettoyage et désinfection

Matériel de soins

- Utiliser le détergent/désinfectant usuel

A la levée des Mesures Additionnelles :

- Désinfecter tout le matériel à usage multiple présent en chambre
- Eliminer le matériel non désinfectable (boites de gants, masques, lingettes, etc) présent dans la zone patient (< 2 m)
- Conserver le matériel non désinfectable (boites de gants, masques, lingettes, etc) présent hors de la zone patient (> 2 m) sauf si souillures visibles

Lit et literie

- Utiliser les sacs à linge usuels
- Se désinfecter les mains avant toute manipulation de linge propre
- Ne pas remplir les sacs à linge sale au-delà du 2/3 de leur capacité

A la levée des Mesures Additionnelles :

- Changer le lit et la literie

Environnement

- Utiliser le détergent/désinfectant usuel pour l'entretien quotidien
- Entretien de l'environnement direct du patient 1x par jour
- Les surfaces souillées par des liquides biologiques doivent être nettoyées/désinfectées immédiatement

A la levée des Mesures Additionnelles :

- Désinfection minutieuse de l'environnement direct du patient (table de nuit, armoire patient, etc.)
- Nettoyage et désinfection de la chambre par le service propreté et hygiène
- Changement du rideau de lit ou nettoyage de la surface du paravent
- Trempage du rideau de la salle de bains

Déchets

- Elimination des déchets selon les filières habituelles

Déclaration du cas

Déclaration au médecin cantonal

- Déclaration du médecin dans un délai de 1 semaine
